

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE TREBEURDEN	EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS le VINGT-DEUX du mois de SEPTEMBRE

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 15 septembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BOIRON, BILLIOU, CHARMENTRAY, GAUTIER, HOUSTLER, JEZEQUEL, JULIENNE, LANGLAIS, LE BIHAN, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE MASSON, LE PENVEN, LE PROVOST, MAILLAUD, MAINAGE, PIROT, RAMEAU, SCHAEFFER-MORIN, TOPART, VELLA.

Procurations : BOYER à MAINAGE, HALNA à BILLIOU, HUCHER à LE PROVOST, LE COZ à PIROT, MONFORT à VELLA, MULLER à JEZEQUEL

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2023-083

AUTORISATION A ESTER EN JUSTICE – AFFAIRE N°2304231-5

Madame le Maire informe l'Assemblée du dépôt d'une requête devant le Tribunal Administratif de RENNES par les époux HECK.

Les requérants sollicitent l'annulation d'une décision de refus d'une autorisation de voirie en date du 06 mai 2022, afin de créer un second accès véhicule dans leur propriété située venelle du C'hra Rouz.

Madame le Maire propose de l'autoriser à ester en justice et de solliciter le cabinet LEXCAP, avocats à SAINT-GREGOIRE, et l'assureur communal, pour préparer la défense de la Commune et de l'autoriser à accepter la proposition de médiation à l'initiative du juge.

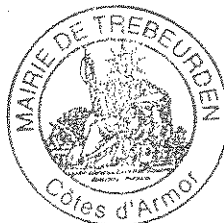
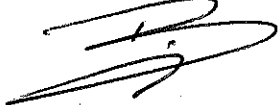
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à ester en justice dans le cadre de la requête n° 2304231-5 déposée devant le Tribunal Administratif de RENNES par les époux HECK, relative à la demande d'annulation d'une décision de refus d'une autorisation de voirie en date du 06 mai 2022, afin de créer un second accès véhicule dans leur propriété située venelle du C'hra Rouz.

- **AUTORISE** Madame le Maire à accepter la proposition de médiation à l'initiative du juge.

- **DECIDE** de solliciter le cabinet d'avocats LEXCAP à RENNES, et l'assureur communal, pour organiser la défense de la Commune.

Pour copie conforme,
Le Maire, Bénédicte BOIRON



Le secrétaire de séance,
Michelle LE HENAFF

